

## Cartographie des prochaines CAP

# VOTRE REPRÉSENTATIVITÉ EN PÉRIL

Le 6 décembre 2021 s'est tenue une réunion bilatérale organisée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale (DRCPN) avec pour thématique le projet de cartographie des CAP pour lequel le contexte a été rappelé:

- loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique
- décret n° 2020-1426 du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique d'État

**Conséquences :** Certains corps et grades seront désormais défendus par des représentants « génériques », c'est à dire de même catégorie **mais plus forcément de même corps ni de même périmètre.**

### ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SPÉCIALISÉS

Catégorie A :

- Une CAP commune pour les agents IGA et administrateurs civils
- Une CAP commune pour les autres corps (attachés, assistants service social, délégué permis de conduire, etc.)

Catégorie B :

- Un CAP distincte pour les secrétaires administratifs (effectifs de 12151 agents )
- Une CAP commune pour les autres corps (inspecteurs du permis de conduire, contrôleur des services techniques, du matériel, technicien sic etc.)

Catégorie C :

- Une CAP distincte pour les adjoints administratifs (effectifs de 23 609 agents)
- Une CAP commune pour les autres corps (adjoints technique, agent sic, etc.)

### SCIENTIFIQUES :

- pas de changement. chaque corps aura sa propre CAP même pour la catégorie C jusqu'à son extinction.

### ACTIFS :

- pour les CCD, CC et CEA - statut spécial - une CAP par grade avec cependant des interrogations sur la représentativité au niveau local et au niveau national.

## DE NOUVELLES RÈGLES DANGEREUSES



Le SNIPAT a rappelé que les personnels ne sont pas des pions mais des êtres humains et que leur « manipulation » peut avoir des conséquences psychosociales graves.

Pourtant, cette nouvelle représentativité tenant compte du résultats des élections **par corps** pose de multiples problèmes :

- *Peut-on parler de véritable dialogue social lorsqu'on ne s'adresse plus qu'à des O.S. généralistes ?*
- *Est-il cohérent qu'un syndicat représentatif dans un périmètre particulier ne puisse pas intervenir de son propre chef en commission ?*
- *Croit-on que « n'importe qui du même corps » puisse défendre au mieux « n'importe qui d'un autre grade... et métier donc ! » ?*

*Rappelons que les personnels administratifs en police nationale obéissent au code de déontologie contrairement aux administratifs en préfecture et que de facto, le traitement en procédure disciplinaire n'est pas le même.*

- *Même si le recours à des « experts » est possible, pensons-nous réellement qu'il sera systématiquement fait appel à eux ?*



**Nous sommes contre la fusion des CAP,  
comme nous étions contre la fusion des corps.**

*Rappel : les CAPs ne traitent désormais plus que les "recours", disciplines, titularisations, temps partiel, révisions entretiens pro, refus stage, réintégrations, positions administratives etc.*

Nous insistons sur le fait qu'à persister sur cette voie, nous allons droit vers un échec et qu'il n'y aura pas de reconnaissance POLICE si la gestion demeure sur des corps communs.

Cependant, ces questions, l'administration se réfugie derrière les textes, indiquant qu'à ce jour, à droit constant, rien ne permet une évolution en ce sens.

**Il est plus que temps de renouer avec un VRAI dialogue social  
avec des organisations syndicales REPRÉSENTATIVES.**

Une volonté politique semble nécessaire pour que les agents en PN soient traités à part entière en PN et non plus noyés dans la masse. Il en va de la sérénité et de l'efficacité de la maison police.

Dans les fusions, il y a toujours un absorbant et un absorbé. Et pour l'absorbé c'est toujours défavorable. L'absorbé sera inévitablement la PN.

**Doit-on imaginer que la POLICE ne devrait fonctionner qu'avec des ACTIFS ?**

**Doit-on prévoir le redéploiement des agents administratifs police nationale sur d'autres périmètres ?**

**LE SNIPAT VOUS DÉFEND !  
MÊME DANS L'ADVERSITÉ !**

